



Madame la Ministre,

Dans la continuité des travaux du chantier métier « conseiller pédagogique » et au moment de la rédaction des projets, circulaires et décrets qui s'y rapportent, nous attirons votre attention sur l'évolution de nos conditions de travail et missions.

Ces textes vont ancrer des éléments fondamentaux de notre métier de conseiller pédagogique, mais nos missions ont déjà évolué depuis le début des travaux des chantiers métiers.

Le non-versement de l'indemnité de fonction dans certains départements, la dotation des frais de déplacements, toujours en souffrance dans la majorité des circonscriptions, accentuent la dégradation des conditions de travail. Nous attendons que des dotations spécifiques soient prévues dans les académies pour l'indemnisation des frais de déplacement et que l'indemnité de fonction soit versée à tous les conseillers pédagogiques conformément à la circulaire du 8 septembre 2014.

Notre rôle majeur dans l'accompagnement des réformes a entraîné une complexification des tâches des missions qui nous sont dévolues et de l'organisation du temps de service, qui doit désormais prendre en compte :

- La réforme des Réseaux d'éducation prioritaire.
- L'augmentation du nombre des enseignants entrant dans le métier, stagiaires, néo-titulaires et contractuels.
- Le suivi de la consultation et l'accompagnement des programmes à venir
- L'accompagnement des équipes avec plus de maîtres que de classes ou des dispositifs d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans.
- La mise en œuvre des nouveaux cycles.
- La mise en œuvre et le suivi de la formation à distance M@gistere...

Les tâches administratives et les temps de déplacement s'accroissent. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le temps de travail, notamment par la non-concordance des temps de présence des enseignants. La préparation et le suivi des parcours à distance entraînent également une plus grande amplitude des journées de travail. La préparation et l'encadrement des stages spécifiques, les actions écoles-collège, les nouveaux dispositifs génèrent de nombreuses nouvelles opérations.

Nous, conseillers pédagogiques réunis au sein de l'ANCP& AF, demandons, avec le soutien des organisations signataires, que l'ensemble des contraintes liées à notre fonction, y compris celles liées à la transformation générale de l'école, soient réellement prises en compte dans les textes réglementaires en cours d'élaboration.

Nous réaffirmons notre volonté de voir inscrit un temps de service annuel réparti sur 36 semaines de neuf demi-journées, dans le cadre actuel de la semaine à quatre journées et demie, avec des garanties concernant l'amplitude horaire journalière. Nous demandons la prise en compte du travail invisible par une limitation du temps de travail en présentiel à hauteur de 2/3 du temps global.

Nous attendons de votre part un signe fort pour redonner la sérénité nécessaire aux conseillers pédagogiques qui tentent de mener à bien toutes les missions qui sont les leurs.